CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

Sommet euro-méditerranéen de Paris

21 et 22 novembre 1996

DÉCLARATION FINALE

Les présidents des conseils économiques et sociaux des pays euro-méditerranéens, le Président du Comité économique et social de l'Union européenne, réunis à Paris les 21 et 22 novembre 1996, auxquels s'associent les représentants mandatés des pays euro-méditerranéens ne disposant pas de conseil économique et social :

- constatant qu'il existe des liens forts, politiques, économiques, sociaux, culturels, historiques entre les différents pays bordant la Méditerranée, non exclusifs, d'ailleurs, de l'appartenance à d'autres coopérations ou identités culturelles ;
- mais prenant acte, également, des différences de rythme de développement économique et social entre les différents pays méditerranéens, de leur écart de niveaux de vie, ainsi que de leur diversité en matière politique, culturelle et religieuse ;
- réaffirmant leur attachement aux décisions de la conférence intergouvernementale euro-méditerranéenne de Barcelone (27 et 28 novembre 1995) et du sommet de Madrid (12 et 13 décembre 1995) et particulièrement celles relatives à la création d'une zone de dialogue, d'échange et de coopération se traduisant par l'instauration d'un espace de libre-échange entre les pays du pourtour méditerranéen à l'horizon 2010, au sein d'un partenariat global et aboutissant à la mise en place d'un ensemble régional économique, dynamique et intégré à l'économie mondiale ;
- considérant que la mise en place d'une telle zone ne peut se réaliser que dans un climat de stabilité politique et de règlement pacifique des conflits existants et qu'elle entraînera des évolutions structurelles, juridiques, économiques et sociales qu'il faudra maîtriser et accompagner ;
- acceptant de prendre la responsabilité de préconiser des réformes visant à la fois à moderniser et à démocratiser les structures étatiques, sociales et économiques, ce qui implique que les politiques associent étroitement la société civile à ces mutations ;
- soulignant l'importance des déséquilibres démographiques entre, d'une part, le sud et l'est dont les taux de natalité de certains d'entre eux demeurent très élevés et qui disposent d'une population jeune, et, d'autre part, le nord dont les taux de natalité diminuent et la population vieillit ;
- prenant en compte l'attraction des villes pour des populations rurales trouvant difficilement une façon digne de vivre sur place ;
- estimant que la formation (de base et professionnelle) accompagne toute politique de croissance et de création d'emplois ;
- mentionnant l'importance prise par les problèmes d'environnement et de pollution ;

réaffirment :

– leur détermination d'instaurer un dialogue permanent et organisé entre les différents pays méditerranéens, particulièrement dans le domaine économique et social ;

– l'importance de la mise en place et de la promotion d'un partenariat euro-méditerranéen global et de codéveloppement ayant pour objectif l'amélioration du niveau économique et social des pays qui y adhèrent dans le respect des spécificités de chaque État ;

– leur volonté d'encourager le développement des échanges commerciaux et des investissements à l'intérieur de l'ensemble de la zone méditerranéenne en ouvrant les frontières et en luttant contre les protections tarifaires ou autres ; l'instauration de cette

– une réflexion, dans l'ensemble de la zone, sur l'harmonisation des règles juridiques (lois, codes, juridictions...) régissant les investissements d'un pays membre de la zone chez un de ses partenaires ainsi que les implantations ou délocalisations d'entreprises dans ces pays afin de renforcer la transparence et la stabilité des normes légales;

– l'instauration d'un système commun de normalisation pour tous les pays partenaires visant à garantir la qualité des produits devant être exportés tant au niveau des procédés de fabrication que du respect des normes ; ce serait un moyen de lutter contre les contrefaçons ;

– des actions internes à chaque pays pour faire évoluer leurs cadres juridiques et réglementaires afin de les rendre plus simples, plus transparents et plus stables et de favoriser ainsi l'investissement national et international ;

– l'encouragement à appuyer le développement des pays du sud et de l'est de la Méditerranée sur un tissu de petites et moyennes entreprises performantes et dynamiques, compétitives sur les marchés extérieurs avec un personnel formé à la gestion de ce type d'entreprises ;

– une participation des entreprises des pays tiers méditerranéens dans toutes les phases des projets financés par la Banque européenne d'investissement (BEI) ;

– le développement de la coopération en matière de formation (professionnelle et de base, des formateurs), de recherche et de développement technologique dans le respect de la spécificité de chaque pays ; dans cette optique, il faudrait faciliter l'accueil des étudiants dans le universités des pays appartenant à la zone, l'échange de documentation et de professeurs ;

– la promotion de l'étude des langues européennes dans les pays tiers méditerranéens, ainsi que l'étude des langues de ces pays dans les autres États ;

– une étude sur le financement des actions à mener dans les différents secteurs, objets de monographies ;

– une réactualisation du rôle économique et social de l'État et des institutions de la société ;

soulignent l'importance, des deux côtés de la Méditerranée, de l'agriculture, dans le champ des discussions sur l'établissement d'une zone de libre-échange et insistent sur la nécessité de se préoccuper, dès maintenant, des répercussions que l'ouverture des frontières aura sur ce secteur ; d'ores et déjà, quelques mesures pourraient être prises dans les domaines suivants :

– formation et transferts de technologie ;

– développement des services conseils agricoles et autres services de base ;

– amélioration des infrastructures agraires, de l'irrigation et du drainage, de la modernisation du parc des machines, ainsi que des équipements d'entreposage et de transport ;

insistent pour que tous les pays de la zone méditerranéenne unissent leurs efforts pour faire du pourtour méditerranéen une zone de stabilité politique et de développement économique créatrice de richesses et d'emplois et de prospérité partagée.

*

proposent :

– de faire en sorte que la conception globale des réformes économiques et sociales à entreprendre dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée avec les mesures et les conséquences prévisibles qu'elles entraîneront fasse l'objet d'un débat public, avec la participation des organisations et des institutions de la société civile ;

– de prendre les mesures nécessaires pour réaliser la libéralisation des échanges entre pays tiers méditerranéens et développer la coopération régionale. Les représentants des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires se proposent d'approfondir cette question lors de leurs futurs travaux ;

– d'adapter les législations fiscales, du travail et sociale ainsi que l'ensemble du système d'autorisations pour le secteur productif aux besoins d'une économie de marché moderne ;

– de réorienter les fonctions de contrôle de l'appareil bureaucratique vers des fonctions de promotion et de conseils afin de favoriser également le développement et la création des petites et moyennes entreprises ; dans ces domaines, l'Union européenne peut fournir une aide technique et financières ;

– d'encourager, dans le secteur privé ou public, la spécialisation et la coopération entre les entreprises industrielles et également avec les prestataires de nouveaux types de services ; à cet égard, la privatisation des entreprises étatisées est également souhaitable ;

– de prendre les mesures nécessaires pour attirer de nouveaux capitaux et, à cet égard, la coopération avec les institutions de développement internationales et le nouveau fonds MEDA de l'Union européenne permettrait de soutenir davantage le financement dans les domaines importants ;

– d'analyser avec un soin particulier les répercussions sociales de chaque ensemble de mesures (investissements, privatisation, infrastructures) prises en vue de la réalisation d'une zone de libre-échange et d'envisager des mesures d'accompagnement qui soient adaptées aux différentes situations sur la base d'un consensus social ;

– d'adapter les systèmes de formation aux exigences d'une économie moderne et de veiller à ce que chaque initiative de formation menée par des formateurs européens comprenne avant tout un volet sur la formation des formateurs ;

– de mettre en oeuvre les principes énoncés dans la déclaration de Barcelone en matière d'agriculture.

DETTE EXTERNE

Les représentants des conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires :

- constatant que l'endettement peut devenir un facteur d'instabilité politique, économique et sociale inquiétant dans les pays tiers méditerranéens ;
- remarquant que la maîtrise de l'endettement est devenue une condition essentielle du développement économique et social des pays ; le service de la dette prend, en effet, une dimension telle qu'il contraint à la recherches de solutions nouvelles ; notant que le ratio du service de la dette constitue une hémorragie substantielle des ressources disponibles pour le développement et que les flux nets sont devenus négatifs dans certains pays ;

– harmoniser les législations en vue de faciliter la libre circulation des capitaux et les investissements internes, y compris dans le secteur de l'énergie ;

– préconiser un fonctionnement du système monétaire international (SMI) allant dans un sens plus favorable aux pays engagés dans un processus de transformation structurelle ;

– réfléchir à des structures de financement institutionnelles pouvant servir de cadre pour le financement, bilatéral et/ou multilatéral, des investissements de la zone.

l'ÉNERGIE

1°/- Les différentes sources d'énergie

Les représentants des conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires :

- prévoyant un développement des besoins en énergie durant les dix prochaines années, du fait du développement démographique et économique des pays du sud et de l'est méditerranéen ;
- insistant sur l'importance du secteur énergétique dans la coopération euro-méditerranéenne ;
- tenant compte des disparités et de la complexité des politiques de production, de répartition et de consommation de l'énergie dans les différents pays de la zone, notamment ceux du Sud ;
- soulignant l'importance des ressources pétrolières et gazières du sud et de l'est de la Méditerranée et les synergies qu'elles créent avec l'Union européenne ;
- constatant le rôle essentiel et vital du secteur de l'énergie dans le développement économique et social de l'ensemble des pays euro-méditerranéens, sans que, pour autant, ce soient nécessairement les pays producteurs qui en profitent le plus ;
- considérant qu'il est essentiel de prévoir l'avenir des ressources énergétiques en investissant soit dans la prospection de nouveaux gisements, soit dans la recherche d'énergies substituables, mais que les investissements que nécessite une telle politique (environ 300 milliards d'ECU à l'horizon 2010) ne peuvent être assumés par les seuls États producteurs, car ils intéressent l'ensemble des économies de la planète ; qu'il en résulte que les pays producteurs devront faire appel à des capitaux externes et qu'ils doivent donc adapter leur législation de telle manière que cet apport financier soit facilité ;
- regrettant l'absence de « cohérence d'ensemble » entre les différents projets d'interconnexion des réseaux énergétiques nationaux;
- considérant que le renforcement du dialogue entre l'Union européenne et les pays méditerranéens permettra la définition d'une politique énergétique cohérente et la création d'un véritable partenariat qui pourrait, entre autres, s'organiser sous la forme de réunions institutionnelles dont la périodicité reste à définir et contribuera à renforcer la coopération en matière de recherche et de développement technologique ;

encouragent, pour satisfaire les besoins d'investissement :

– à ce que, s'agissant d'investissements stratégiques en matière énergétique qui concernent la production comme le transit, les modalités d'une association du traité de la Charte européenne de l'énergie soient précisées -sachant que certains pays sont déjà signataires ou observateurs- en laissant la possibilité d'une évolution progressive vers le statut de membre de plein droit ;

– à la poursuite de la révision de réglementations contraignantes et à la stabilité et à la lisibilité des cadres juridiques, autant d'éléments qui faciliteraient les flux ;

– à la mise en place d'une loi complète sur les sociétés garantissant le respect des contrats ; à l'application des clauses d'arbitrage avec recours à une cour d'arbitrage internationale, et donc à l'application des règles d'une juridiction elle même internationale, tous éléments à même de créer un environnement approprié à l'investissement étranger ;

– à l'amplification de la coopération, déjà existante, en particulier dans les domaines de l'amélioration de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables de la pétrochimie et des biens d'équipement ; dans ces domaines les PME-PMI pourraient jouer un rôle déterminant ;

– au développement d'aides spécifiques telles que le programme communautaire ECIP (*European Community Investment Partners*).

2°/- L'eau

Les représentants des conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires :

- insistant sur l'importance de l'eau, sa rareté et son caractère vital ;
- craignant une aggravation de la semi-aridité des pays du pourtour méditerranéen au cours des prochaines années ;
- considérant que la maîtrise de l'eau et des sources d'approvisionnement est un problème majeur pour les régions du sud et de l'est méditerranéens ;
- faisant la part entre les ressources renouvelables (eaux pluviales et fluviales) et les eaux fossiles ;
- constatant que le développement économique s'accompagne d'une forte augmentation des consommations d'eau dans certains secteurs de l'économie (agriculture) et dans l'ensemble de la population (autochtone et/ou touristique), hausse d'autant plus grande qu'elle s'accompagne souvent d'une forte croissance démographique et d'une croissance de la population urbaine dont la consommation spécifique est plus élevée que celle de la population rurale ;

décident que, vu l'extrême importance de ce problème et pour prendre en compte les travaux qui seront menés au cours de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui se tiendra à Marseille, les 25 et 26 novembre 1996, il est préférable de consacrer une monographie à ce sujet ; celle-ci pourra s'inspirer des pistes de réflexion amorcées dans le rapport sur l'énergie et s'élaborer en prenant l'attache de toutes les parties concernées.

– de demander aux pays d'émigration de respecter une « clause sociale » dans leur développement ;

– de faciliter la formation des populations migrantes afin que leur intégration dans le pays d'accueil s'effectue dans de meilleures conditions et, le cas échéant, une formation retour adaptée permettant de créer sur place des activités sources d'emploi ;

– d'informer correctement les immigrés potentiels sur les possibilités d'emploi et sur les conditions légales, administratives, en matière de travail et de sécurité sociale, à remplir dans le pays d'accueil ;

– de prévoir une progression dans la durée et les conditions de validité du visa (un an, deux ans et finalement quatre ans) pour les migrants, accompagnée sur le plan culturel et social ;

– de favoriser, pays par pays, les mesures qui faciliteraient les échanges de population et la circulation des personnes, dans le cadre de relations économiques et culturelles, par exemple, favoriser l'obtention de visas de longue durée, selon les catégories de population, et harmoniser les conditions d'obtention par application aux citoyens des pays du sud et de l'est de la Méditerranée des dispositions les plus favorables ;

– de veiller à ce que les immigrés en situation régulière bénéficient de tous les droits prévus par la loi et ne souffrent d'aucune discrimination en raison de leur origine ;

– de lutter contre les trafiquants de main-d'oeuvre en établissant des normes communes harmonisant les sanctions en la matière dans les États membres de l'Union européenne ;

– de définir une « Charte euro-méditerranéenne commune des droits et des devoirs des migrants » ;

– d'agir vis-à-vis de la Commission des Communautés européennes pour que le volet migratoire soit pris en compte en tant que partie intégrante du partenariat euro-méditerranéen ;

– d'agir à l'égard des gouvernements de l'Union européenne et avec les autres gouvernements concernés afin que la réalité migratoire soit assumée et soient envisagées des solutions concrètes et novatrices notamment dans le cadre des accords multilatéraux ;

– d'agir vis-à-vis du Parlement européen afin qu'il établisse des lignes budgétaires pour développer des actions concrètes visant à de meilleures conditions pour la gestion des flux.

*

Les représentants des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, et plus particulièrement tous ceux qui ont travaillé avec le groupe de préparation, estiment avoir eu l'occasion d'expérimenter de véritables méthodes de travail entre eux. Ils considèrent cette expérience comme positive et proposent de poursuivre, pour les années à venir, la méthode consistant à faire travailler leurs assemblées et institutions, en respectant les procédures internes mais en facilitant l'interpénétration des réflexions, des informations et en organisant des débats entre commissions appartenant à des conseils économiques et sociaux différents. Cette réunion pourrait précéder la conférence interministérielle de suivi.

Les textes votés par les assemblées selon les procédures permettent la sensibilisation en profondeur des acteurs économiques et sociaux à la dimension euro-méditerranéenne. Il est bien entendu que notre sommet annuel reste souverain dans la prise de ces décisions.

*

Les représentants des conseils économiques et sociaux et institutions similaires acceptent à l'unanimité la candidature du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir du Maroc pour organiser le sommet de 1997.

Le groupe de préparation comprend, outre le Comité économique et social de l'Union européenne, le Conseil économique et social du Portugal.

Il tiendra naturellement le plus grand compte de l'expérience des conseils ayant organisé un sommet euro-méditerranéen.

Les sujets choisis pour faire l'objet de monographies sont :

– *l'eau et la désertification* (institutions particulièrement concernées : Maroc, France, Turquie) ;

– *la création et le développement d'un tissu de petites et moyennes entreprises des deux côtés de la Méditerranée et leur coopération* (institutions particulièrement concernées : Portugal, Espagne, Italie, Maroc) ;

– *le rôle des partenaires sociaux dans la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social (notamment en formation professionnelle) au développement et à la mise à niveau des économies* (institutions particulièrement concernées : Union européenne, Algérie, Grèce).

Il y aurait lieu également de continuer à approfondir l'analyse des flux migratoires (création éventuelle d'un observatoire euro-méditerranéen des flux migratoires, création de banques de données, mise en place d'expériences pilotes pour la gestion et l'accompagnement des flux...).